

Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION 2020



La terre, la mer, l'avenir en commun

Goos saintbrieuc-armor-agglo.fr



BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Saint-Brieuc Armor Agglomération 32 communes 152000 habitants 57 km de littoral

Entre terre et mer, la Baie de Saint-Brieuc, réputée pour sa qualité de vie, surprend par la diversité de ses paysages, de ses activités économiques comme de loisirs.

Côté mer, la Baie de Saint-Brieuc, vit au rythme de ses marées, de ses ports de commerce et de plaisance et de ses rendez-vous nautiques. Mais ce qui surpend le plus est la diversité des paysages de la côte : de la réserve naturelle où la conchyliculture (10% de la production nationale!) côtoie les oiseaux migrateurs, réputée pour l'amplitude de ses marées, au port de pleine mer en passant par ses chemins côtiers, ses plages et ses criques. Côté terre, le territoire se singularise par la dynamique de ses communes qui offrent un panel d'activités en matière de sport nature, d'activités culturelles et patrimoniales. Fonctionnant autour de polarités de services et d'emploi, elles proposent une qualité de vie complémentaire au littoral.

PRÉSENTATION DU SERVICE DE COLLECTE

Sur le territoire, les compétences en matière de gestion de déchets se décomposent de la manière suivante :

- Compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, détenue par SBAA, et assurée en régie par SBAA sur l'ensemble du territoire
- Compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, déléguée au syndicat Kerval Centre Armor

Avec la fusion des territoires en 2017, le service collecte des déchets a subit de profondes modifications :

- Collecte en régie sur le nouveau territoire comprenant les 3 anciennes communautés (Centre Armor Puissance 4, Quintin Communauté, Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor) et une commune (Saint-Carreuc) dès le 1er janvier 2017,
- Collecte en régie sur l'ancienne communauté Sud Goëlo depuis le 1^{er} janvier 2020 à la suite de la dissolution du syndicat SMITOM Launay Lantic.

L'ensemble de la population de Saint-Brieuc Armor Agglomération est aujourd'hui desservie par la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles (OMR), et des emballages recyclables.

Concernant le verre, seule la zone Centre est desservie en porte-à-porte, le reste du territoire disposant de conteneurs d'apport volontaire.

LES DÉCHETS ET LEUR MODE DE COLLECTE

	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS RECYCLABLES	VERRE
Saint-Brieuc, Hillion, Langueux, La Méaugon, Plédran, Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Donan, Saint-Julien, Trégueux, Trémuson, Yffiniac	poubelle marron ou conteneur enterré ou aérien collecte toutes les semaines	poubelle jaune ou conteneur enterré ou aérien collecte toutes les 2 semaines	poubelle verte ou conteneur enterré ou aérien collecte toutes les 4 semaines
Autres communes	poubelle marron ou conteneur enterré ou aérien collecte toutes les 2 semaines	poubelle jaune collecte toutes les 2 semaines	conteneur enterré ou aérien

DÉCHÈTERIES

Saint Brieuc Armor Agglomération gère également les « hauts de quais » des 6 déchèteries de son territoire implantées sur les communes de Binic - Etables sur Mer, Plérin, St Brieuc, Yffiniac, Ploufragan et Le Foeil.

Une septième déchèterie est quant à elle située sur le territoire de SBAA à Ploeuc l'Hermitage, mais appartient cependant à Loudéac Communauté. Une convention entre Loudéac Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération autorise les habitants des communes avoisinantes de Plœuc-L'Hermitage et Le Bodéo à l'utiliser.



ACTIONS PHARES DE PRÉVENTION

L'équipe de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets compte 3 ambassadeurs qui interviennent dans divers domaines d'actions.

PRÉVENTION TRI

- Compostage et prévention des déchets verts : sensibilisation grand public sur les évènements, animations d'ateliers pratiques, compostage de quartier et de gros producteurs via une convention signée avec l'association Vert le Jardin
- Gaspillage alimentaire : accompagnement des acteurs publics à la réalisation de diagnostic
- Suivi de la qualité du tri
- Sensibilisation en porte-à-porte (collectifs et nouveaux arrivants) grand public et scolaires
- Accompagnement des manifestations du territoire
- Etc...

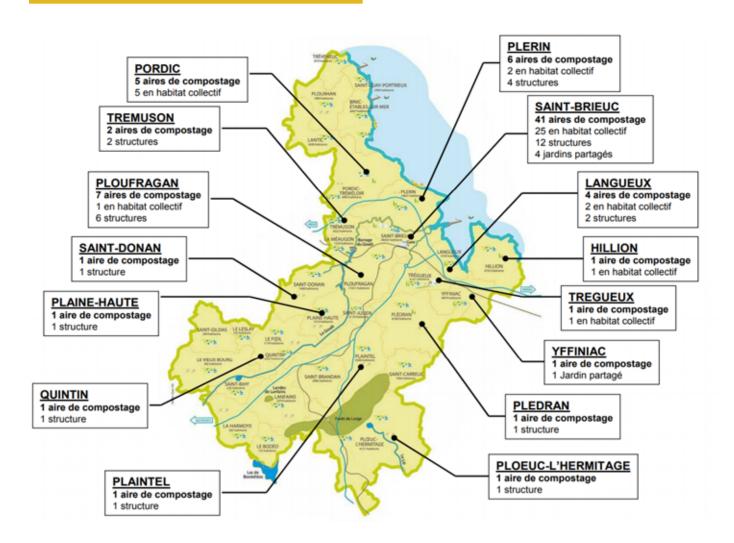


CHIFFRES CLÉS 2020

L'année 2020 n'a pas permis de poursuivre comme prévu les actions de prévention sur le terrain, du fait de la situation sanitaire (COVID 19), néanmoins :

- **5850** interventions suite à des refus de bacs à la collecte du fait d'erreurs de tri
- 40 animations de sensibilisation sur le tri
- 10 ateliers de promotion du compostage et vente de 590 kits de compostage.
- 9 ateliers portant sur le jardinage au naturel, avec l'Association Vert le jardin, ont été organisés en juin et juillet afin d'accompagner les habitants dans leurs pratiques quotidiennes, de les sensibiliser à de meilleurs techniques pour l'entretien de leur jardin et à la récupération des déchets verts.
- 7 nouveaux sites de compostage collectif dont 3 sites pédagogiques ont été installés,: 74 sites actuellement en place (39 en habitant collectif, 30 structures et 5 jardins partagés) dont 28 sont facilement accessibles à tout public.

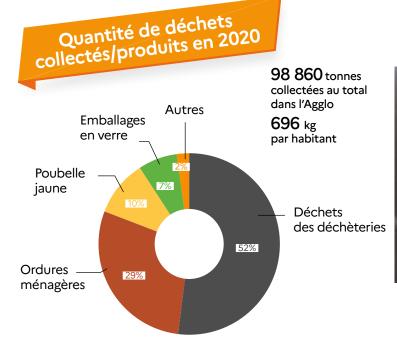
IMPLANTATION DES AIRES DE COMPOSTAGE



LA COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte est effectuée au moyen de 28 camions bennes à ordures ménagères, 5 camions polybennes et camions grue.

	Tonnages collectés en 2020		
OMR	31 074		
COLLECTE SELECTIVE (hors verre)	10 493		
VERRE	7 863		





		Ratio/hbt 2017 136 833 hbt 4 déchèteries	Ratio/hbt 2018 1 37 204 hbt 5 déchèteries	Ratio/hbt 2019 1 37 14 hbt 5 déchèteries	Ratio/hbt 2020 151 733 hbt* 6 déchèteries
	OMR	203	200	197	205
	EMBALLAGES	67	68	65	69
Collecte	VERRES	45	47	47	52
	total kgs/hbt	315	315	310	326
	GRAVATS	71	78	75	82
	DECHETS VERTS	150	152	150	151
Déchèteries	AUTRES DECHETS	110	115	129	137
	total kgs/hbt	331	345	354	370
Total déchets	646	660	664	696	

L'année 2020 enregistre une augmentation de la production de déchets : augmentation de la collecte du verre et augmentation du tonnage des déchets déposés en déchetterie.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le long périple des déchets

Avant d'être recyclés ou traités, les ordures ménagères, le verre ou encore les "recyclables" de la poubelle jaune suivent un parcours rodé, mais ponctué de nombreuses étapes. Plus le tri à la maison ou dans les déchèteries est efficace, plus simple, plus écologique et moins onéreux sera le traitement des déchets. L'enjeu des prochaines années : réduire au maximum l'enfouissement et l'incinération des déchets.





27 bouteilles plastiques = 1 pull polaire



19 000 boîtes de conserve = 1 voiture





7 bidons de lessive = 1 siège auto



₹ 670 canettes = 1 vélo





1 tonne de papier = 325 kg de papier recyclé



 $\frac{1}{2}$ 6 briques de lait = 1 rouleau de papier toilette



Métaux > Conserves, produits industriels...

Plastiques > Textiles, isolation de toiture, bouteilles, flacons, barquettes...

Papier > Papier ou carton

Briques alimentaires, cartonnettes > Essuie-tout, carton...



Combustible pour les chaufferies et cimenteries



Unité de recyclage Verrallia - Cognac (16)



Bouteilles en verre



Unité de Valorisation Energétique Planguenouai (22)

Unité de **Valorisation** Organique Lantic (22)

78% > Valorisation énergétique (production d'électricité)

22% > Sous-produits de l'incinération (mâchefers, résidus des fumées, métaux)

55% > Compost (maraîchage) et métaux (fonderie)

45% > Refus de compostage > Ti Valo (22) pour combustible



Réemploi, recyclage, compostage valorisation énergétique et autres traitements



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Saint-Brieuc Armor Agglomération adhère au Syndicat de traitement KER-VAL CENTRE ARMOR pour le traitement des déchets collectés.



Les ordures ménagères et assimilés

Celles ci sont traitées soit à l'usine de valorisation organique de LANTIC, soit à l'usine de valorisation énergétique de PLANGUENOUAL.

Les recyclables hors verre

Les emballages et papiers sont déposés au centre de tri Généris à PLOUFRA-GAN. Ils font l'objet d'un tri automatique et manuel permettant de séparer les différents matériaux. Le taux de refus (erreurs de tri) moyen en 2020 pour le territoire est de %. Une fois ces matières triées, celles ci sont reprises et recyclées par différentes entreprises :

PLASTIQUES : VALORPLAST PAPIERS : HUHTAMAKI CARTONS : PAPREC

CARTONNETTES – BRIQUES: SITA NEGOCE

METAUX: LE GALL

Le verre

Les emballages en verre sont collectés en régie ou via les prestataires Veolia et Guyot et sont recyclés par le société VERALLIA à Cognac.

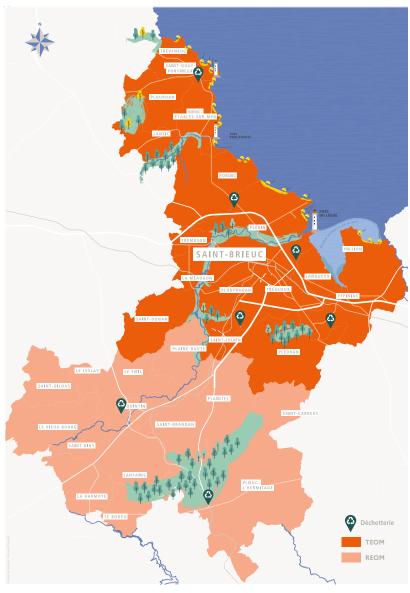
LE FINANCEMENT DU SERVICE

Saint-Brieuc Armor Agglomération, issue de la fusion de 4 communautés et 1 commune, dispose à l'heure actuelle de deux modes de financement distincts sur son territoire :

- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur la zone sud issue de l'harmonisation des 3 REOM sur les anciens territoires (Saint-Carreuc, ex Quintin Communauté et ex Centre Armor puissance 4) pour les ménages et les professionnels
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et une redevance spéciale sur la zone de l'ex Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor et l'ex Sud Goëlo

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de la création de Saint-Brieuc Armor Agglomération, la collectivité perçoit à titre dérogatoire jusqu'au 31/12/2021 une TEOM et une REOM.

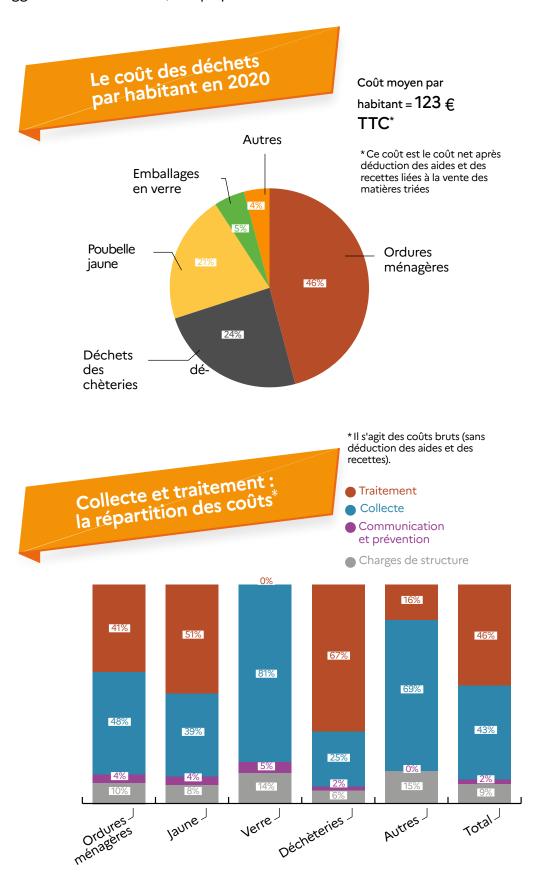
Saint Brieuc Armor Agglomération a pour obligation d'harmoniser ses modes de financement dans un délai maximum de 5 ans à l'issu de la fusion.



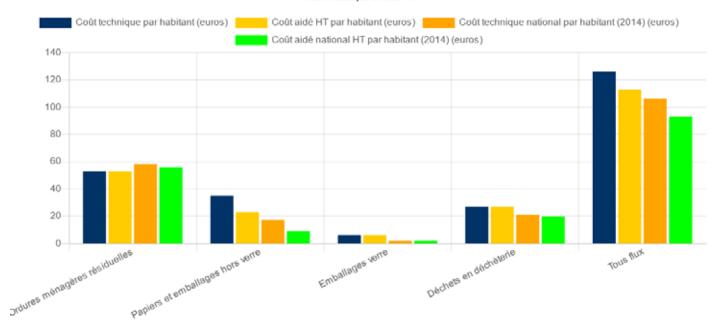


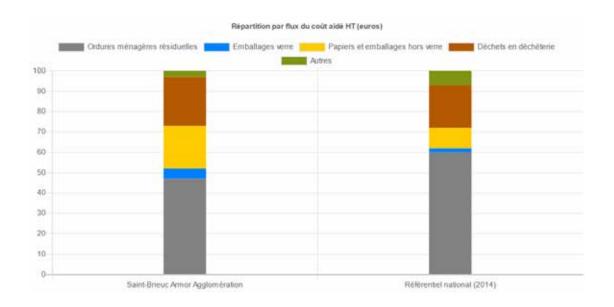
COÛT DU SERVICE

Une partie du territoire collectée précédemment par le SMITOM de Launay Lantic est reprise par l'Agglomération en 2020, ce qui permet une meilleure identification des coûts dès cette année.



Coût technique et aidé HT





Les coûts de gestion globale (par habitant) sont légèrement supérieurs au référentiel national.

Ceci est lié à une collecte du verre qui se fait principalement au porte-à-porte et un coût de transport et tri plus important du fait de l'extension des consignes de tri, avec pour ces deux flux des ratios supérieurs aux moyennes nationales. Les coûts à la tonne des déchèteries sont inférieurs au référentiel avec relativement peu de sites pour cette typologie de territoire.

Saint-Brieuc Armor Agglomération (57608) - Matrice 2020 Coûts détaillés HT

Année 2020 Montants HT		Flux de déchets									
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Déchets verts Déchets verts en éco-points	Encombrants	Textiles	Total	
		Charges de structure	798 947	156 501	463 903	244 006	40 715	13 416	52 943		1 770 431
	Fonctionnelles	Communication		41 121	54 430						95 551
		TOTAL Fonctionnelles	798 947	197 622	518 333	244 006	40 715	13 416	52 943		1 865 982
		Prévention	118 111	23 759	31 449	77 867	547	1 628	979		254 339
		Collecte et pré-collecte									
		Pré-collecte	320 786	100 391	154 544			39 738			615 459
		Collecte	3 555 387	743 374	2 068 312	959 699	182 629	56 984	225 631		7 792 015
		TOTAL Collecte et pré- collecte	3 876 173	843 765	2 222 856	959 699	182 629	96 721	225 631		8 407 474
		Transfert/Transport		51 321							51 321
		Traitement des déchets non dangereux									
		Tri et conditionnement					23 013				23 013
	Taskaisuss	Incinération									
Charges	Techniques	TOTAL Traitement des déchets non dangereux					23 013				23 013
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				111 683					111 683
		Autres charges				95 847					95 847
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux				2 650 064		48 302	46 823		2 745 189
		[REG] Transfert/Transport - Tri et conditionnement			2 923 978						2 923 978
		TOTAL Techniques	3 994 284	918 845	5 178 283	3 895 160	206 189	146 651	273 432		14 612 845
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		4 793 231	1 116 467	5 696 616	4 139 166	246 904	160 068	326 375		16 478 828
[REG] Transfert/Transport - Incinération - Energie		3 342 297								3 342 297	
		Ventes de produits et d'énergie		142 974	348 723	19 754	22 782				534 233
		Matériaux Compost									
		Energie									
	Industriels	TOTAL Ventes de produits et d'énergie		142 974	348 723	19 754	22 782				534 233
		Prestations à des tiers									
		Autres produits	73 559	369	40 384	3 173	95	140	103		117 823
Produits		TOTAL Industriels	73 559	143 343	389 107	22 927	22 877	140	103		652 056
	Soutiens	Soutiens des éco-	12 624	90 960	1 744 438	93 331				13 720	1 955 073
	Aides	organismes Reprises des subventions d'investissements (amortissements)									
		Subventions de fonctionnement	16 006	3 126	9 233		807	258	873		30 302
		Aides à l'emploi									
		TOTAL Aides	16 006	3 126	9 233		807	258	873		30 302
	тот	AL Produits	102 188	237 429	2 142 778	116 259	23 684	398	976	13 720	2 637 432

	Montant de la TVA acquittée		554 431	57 033	394 166	400 050	12 366	9 802	23 519	1 451 367
		TEOM	6 771 013	738 044	3 112 797	3 487 273	185 747	133 620	275 104	14 703 598
		REOM	809 542	20 946	372 166	416 938	22 208	15 976	32 891	1 690 668
		Redevance spéciale & facturations usagers	329 913	105 621	180 587	18 987			3 615	638 722
Fiscalité		Redevance spéciale								
et financem ent déchets		Facturation à l'usager								
		TOTAL Redevance spéciale & facturations usagers	329 913	105 621	180 587	18 987			3 615	 638 722
		TOTAL Financement déchets direct	7 910 468	864 611	3 665 550	3 923 198	207 955	149 595	311 611	 17 032 988
	Contribution des collectivités				·					
	TOTAL Financement déchets		7 910 468	864 611	3 665 550	3 923 198	207 955	149 595	311 611	 17 032 988

PERSPECTIVES

MISE EN PLACE DE LA FACTURATION INCITATIVE

Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Une taxe ou une redevance à laquelle vous êtes soumis selon votre commune. La loi impose désormais d'harmoniser les pratiques.

La TEOMi et la REOMI sont des impôts ou redevance qui servent à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : de la collecte au traitement des déchets, en passant par l'entretien et la rénovation des déchèteries ainsi que les actions de tri et de prévention. Tous les usagers sont ainsi concernés.

L'objectif de l'incitatif est de faire évoluer le mode de financement pour le rendre plus juste, plus transparent et plus responsabilisant pour le citoyen. Elle encourage les comportements responsables et les bons gestes pour réduitre ses déchets ménagers.

En effet:

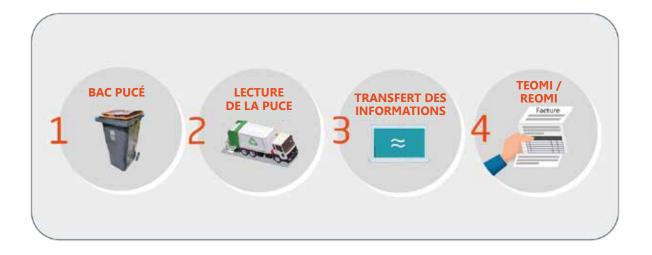
- La facturation incitative repose sur un système de facturation plus équitable et sur le principe «pollueur-payeur».
- Elle incite donc de réduire les tonnages des déchets en consommant plus responsable, en triant mieux ses déchets et en valorisant la matière organique (compostage).
- Elle est plus protectrice de l'environnement car elle diminue la quantité de déchets enfouis et incinérés.



Les étapes

- 1. Bac pucé : Le bac est équipé d'une puce permettant son identification (ou badge en point d'apport volontaire)
- 2. Lecture de la puce : Lors de la collecte, le camion scanne la puce (ou badge) pour comptabiliser la levée
- 3. Transfert des informations : Les données récoltées sont envoyées aux impôts
- 4. Facture incitative : Établie selon le nombre de levées effectuées et le nombre de passages en déchèterie.

L'optimisation du fonctionnement des déchèteries fait aussi partie du dispositif. Le nombre de passages en déchèterie sera également comptabilisé pour la tarification incitative. La numéro de plaque d'immatriculation sera à fournir au service de la collecte des déchets de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour permettre l'accès en déchèterie.





La terre, la mer, l'avenir en commun

G G G saintbrieuc-armor-agglo.fr



BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC